



PIECES A PRESENTER POUR L'INSCRIPTION POUR LA RENTREE

Les parents sont priés de venir accompagnés de leur enfant et de présenter les pièces suivantes* :

1P

avec lettre de convocation

- le bulletin d'inscription annexé à la lettre de convocation;
- une pièce officielle portant le nom de l'enfant;
(carte d'identité, passeport, livret/certificat de famille, acte de naissance, permis de séjour établi à Genève ou carte de légitimation établie pour le canton de Genève)
- une pièce officielle du parent accompagnant l'enfant le jour de l'inscription;
(carte d'identité, passeport, permis de séjour établi à Genève ou carte de légitimation établie pour le canton de Genève)
- une preuve d'affiliation à l'assurance-maladie (LAMal);
(une attestation de sa caisse maladie ou sa carte d'assurance en cours de validité)

Les enfants en possession d'une carte de légitimation pourront présenter une attestation d'affiliation à l'assurance-maladie établie par l'office employeur des parents.

*des documents justificatifs complémentaires peuvent être exigés.

1P- 8P: ELEVES DOMICILIES A GENEVE

sans lettre de convocation

- une pièce officielle portant le nom de l'enfant;
(carte d'identité, passeport, livret/certificat de famille, acte de naissance, permis de séjour établi à Genève ou carte de légitimation établie pour le canton de Genève)
- une pièce officielle du parent accompagnant l'enfant le jour de l'inscription;
(carte d'identité, passeport, permis de séjour établi à Genève ou carte de légitimation établie pour le canton de Genève)
- une preuve d'affiliation à l'assurance-maladie (LAMal);
(une attestation de sa caisse maladie ou sa carte d'assurance en cours de validité)
Les enfants en possession d'une carte de légitimation pourront présenter une attestation d'affiliation à l'assurance-maladie établie par l'office employeur des parents.
- bail à loyer ou extrait du registre foncier;
- facture SIG ou la preuve d'inscription au SIG (Attestation d'emménagement SIG) datée de moins de 3 mois;
- attestations de résidence délivrées par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) (ou la dernière carte de vote) pour l'enfant et au moins un des parents ou représentants légaux domiciliés avec l'enfant datées de moins de 3 mois (<https://www.ge.ch/obtenir-attestation-ocpm>);

Les enfants et ou les parents en possession d'une carte de légitimation pourront présenter une attestation de résidence dans le canton de Genève pour la famille établie par l'office employeur des parents. Ce document remplace également la copie du bail et de la facture SIG.

